

MISE À JOUR DU 26 MARS 2020

AVIS DE SANTÉ DE LA FIP

**COVID-19 :
DIRECTIVES POUR LES PHARMACIENS
ET LE PERSONNEL DE PHARMACIE**

FÉDÉRATION INTERNATIONALE PHARMACEUTIQUE

COVID-19 :

DIRECTIVES POUR LES PHARMACIENS ET LE PERSONNEL DE PHARMACIE

La FIP mettra à jour ces orientations provisoires à mesure que de nouvelles informations seront disponibles.

Table des matières

Objet du présent document	2
Responsabilités et rôle de la pharmacie d'officine	2
Responsabilités et rôle de la pharmacie hospitalière	3
Activités des pharmacies	3
Personnel des pharmacies	3
Opérations et installations des pharmacies : assurer la sécurité et la continuité du service	4
Mesures préventives	6
Utilisation de masques : Recommandations pour le personnel des pharmacies et le public	7
Conseils à la communauté	12
Recommandation pour les soins ambulatoires	12
Interventions de la pharmacie d'officine et conseils aux patients	13
Isolement et orientation des patients	15
Soins à domicile pour les patients suspectés de COVID-19 présentant des symptômes légers	16
Test de diagnostic pour COVID-19 dans les cas humains suspects	16
Assurer le stockage et l'accès aux principaux médicaments, équipements et installations	17
Gestion du nettoyage et de la désinfection	18
Lutte contre les infections : autres précautions	19
Lutte contre les infections : lavage et frottement des mains	20
Comment préparer des préparations à base d'alcool pour les mains	20
La pharmacie comme source d'information	20
Répondre aux préoccupations concernant les voyages	21
Bibliographie	23
ANNEXE 1 : Liste des principaux médicaments pour le traitement de la COVID-19	25
ANNEXE 2 : Liste des principales installations, équipements et équipements de protection individuelle des infections par COVID-19	26
ANNEXE 3 : Guide de l'OMS pour la production locale de formulations de handrub	27
ANNEXE 4 : Viabilité du SRAS-CoV-2 sur les aérosols et différentes surfaces, et liste des désinfectants pour les objets couramment contaminés	30
Validité	31
Remerciements	31

Objet du présent document

Depuis décembre 2019, une épidémie d'un nouveau coronavirus humain s'est propagée à de nombreux pays et a causé des milliers de cas et de décès. COVID-19 est la maladie causée par le nouveau virus SRAS-CoV-2. La plupart des personnes infectées présentent des symptômes respiratoires légers qui disparaissent d'eux-mêmes, mais certaines personnes développent une maladie plus grave, comme la pneumonie. Le virus se transmet par contact avec une personne infectée ou par des gouttelettes respiratoires lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue. Le risque d'infection est plus élevé si vous avez été dans une zone où le virus se propage ou si vous avez été en contact étroit avec une personne infectée par le nouveau coronavirus. Il y a également un risque plus élevé si vous souffrez déjà de comorbidités.

L'objectif de ce document est de fournir des informations et des lignes directrices pertinentes sur la pandémie COVID-19 pour les pharmaciens et le personnel de pharmacie, à la fois dans un contexte de soins primaires (c'est-à-dire les pharmacies d'officine et les structures de soins de santé primaires) et en milieu hospitalier.

Les infections à coronavirus peuvent être évitées et une épidémie peut être enrayée grâce à l'engagement actif des décideurs, des professionnels de la santé, des médias et de la communauté. Cela a été démontré lors de précédentes flambées de coronavirus, comme en 2003 avec le SRAS-CoV (Coronavirus du Syndrome Respiratoire Aigu Sévère) ou en 2012 avec le MERS-CoV (Coronavirus du Syndrome Respiratoire du Moyen-Orient). Ce document vise à aider les pharmaciens et le personnel de la pharmacie à prévenir la propagation de la maladie et à contribuer à l'efficacité de sa lutte dans le système de santé.

Responsabilités et rôle de la pharmacie d'officine

Les pharmacies d'officine des zones touchées par les épidémies comme des zones non touchées sont souvent le premier point de contact avec le système de santé pour ceux qui ont des préoccupations liées à la santé ou qui ont simplement besoin d'informations et de conseils fiables.

Les pharmaciens d'officine partagent la responsabilité partagée de :

- Assurer un stockage et un approvisionnement adéquats de stocks appropriés de produits et dispositifs pharmaceutiques, tels que médicaments, masques, etc.
- Informer et éduquer le public
- Conseiller
- Orienter vers le médecin ou un autre professionnel de santé
- Promouvoir la prévention des maladies
- Promouvoir la lutte contre les infections

En plus des rôles liés à COVID-19, les pharmacies fournissent un service public essentiel à l'ensemble de la population par la fourniture de médicaments et de soins pharmaceutiques. Il est essentiel d'assurer la continuité de ces services.

Dans certains pays ou territoires, comme la [France](#) et le [Portugal](#), les pharmaciens ont été autorisés à renouveler les prescriptions de médicaments pour les patients souffrant d'affections de longue durée, ce qui réduit le nombre de rendez-vous médicaux et libère des ressources..

L'Association américaine des pharmaciens a également [demandé aux](#) assureurs santé et aux gestionnaires de prestations pharmaceutiques d'effacer/supprimer immédiatement tout obstacle administratif.

Responsabilités et rôle de la pharmacie hospitalière

Les pharmacies hospitalières des zones touchées par les épidémies comme des zones non touchées jouent un rôle important :

- Assurer un stockage adéquat et la fourniture de stocks appropriés de médicaments et d'autres produits et dispositifs médicaux pertinents en réponse à la demande, y compris des masques, des thermomètres, des lunettes et autres équipements nécessaires. Veiller à ce que ces produits soient fournis de manière adéquate s'ils ne sont pas gérés par la pharmacie de l'hôpital.
- Collaborer avec les autres professionnels de santé pour fournir des soins et un soutien aux patients
- Promouvoir la prévention et la lutte contre les infections nosocomiales
- Informer et conseiller
- Garantir l'utilisation responsable des produits pharmaceutiques fournis. Par exemple, en s'assurant que les professionnels de santé portent leurs masques de manière appropriée et savent comment les enlever correctement pour éviter toute contamination.
- Pharmacovigilance et suivi des résultats des traitements.

Pendant la pandémie, en complément des pharmacies d'officine dans leurs rôles liés à COVID-19, les pharmacies hospitalières fournissent un service essentiel aux patients (hospitalisés et ambulatoires) et aux équipes de santé par la fourniture de médicaments et de soins pharmaceutiques. Il est essentiel d'assurer la continuité de ces services.

Activités des pharmacies

Personnel des pharmacies

Bien qu'il soit important que tout le personnel de la pharmacie connaisse ces directives et conseils, l'évaluation du risque de COVID-19 d'un patient au sein de la population doit être menée par les pharmaciens d'officine. Ils sont également responsables de l'orientation appropriée des cas suspects vers l'établissement de soins et les autorités compétentes.

Il est évident que étant en première ligne ces pharmaciens peuvent être exposés à COVID-19, car ils interagissent avec des patients susceptibles d'être infectés, c'est pourquoi il leur faut également prendre des mesures pour se protéger.

Toute l'équipe de la pharmacie doit être formée non seulement pour savoir quoi faire en cas de suspicion d'infection par COVID-19, mais aussi pour promouvoir les mesures de prévention de l'infection auprès du public. Il est donc recommandé que toute l'équipe de la pharmacie soit formée sur les points suivants :

- Informations techniques et scientifiques sur COVID-19, en particulier sur les symptômes, la période d'incubation et les modes de transmission du virus ;
- Informations épidémiologiques sur les zones touchées. Pour obtenir des chiffres actualisés sur le nombre de cas confirmés par pays, consultez la page web <https://www.worldometers.info/coronavirus/> et/ou la page web développée par le Centre pour la science et l'ingénierie des systèmes de l'Université Johns Hopkins.
- Informations sur les mesures de prévention, y compris les informations sur les désinfectants et l'hygiène des mains - et si nécessaire du visage - ;
- Informations sur la manière de procéder en cas de suspicion, y compris les stratégies que chaque pharmacie doit mettre en œuvre ;
- Matériel disponible pour soutenir l'intervention (brochures d'information, logigrammes d'intervention et sites web spécialisés). (Centro de Informação do Medicamento - CEDIME Portugal, 2020)

Activités et installations des pharmacies : assurer la sécurité et la continuité du service

Surveillance professionnelle/ pharmacien gérant

Dans le cas où le pharmacien gérant ne peut assurer sa présence et son rôle à la pharmacie, ceux-ci peuvent être repris par un second pharmacien qui peut ou non faire partie du personnel de la pharmacie. Ce "second" pharmacien doit assumer la responsabilité de la supervision de toutes les activités de la pharmacie et de l'ensemble du personnel.

Heures d'ouverture

Si une pharmacie ne peut pas assurer ses heures d'ouverture normales en raison de l'indisponibilité du personnel à cause de COVID-19, penser à communiquer les nouvelles heures d'ouverture au public dans un endroit visible de l'extérieur de la pharmacie. Les nouveaux horaires d'ouverture doivent permettre d'assurer un service minimal à la population en termes d'approvisionnement en médicaments.

Service aux patients/clients

Afin d'assurer la continuité de la fourniture de médicaments et de services dans les agglomérations où il n'y a qu'une seule pharmacie dans un certain rayon (qui peut varier d'un pays à l'autre), il faut minimiser les contacts avec les patients/clients en distribuant les médicaments par un petit guichet sur la façade ou sur la porte, tels que ceux utilisés pour les services de nuit.

Un écran en plastique peut également être placé devant la zone de distribution, ou des marques placées sur le sol pour indiquer la distance de 1 à 2 mètres entre les clients et le personnel. Si aucune de ces mesures n'est possible, les patients/clients ne doivent pas entrer dans la pharmacie et il est conseillé aux pharmaciens d'utiliser un équipement de protection individuelle approprié, y compris des masques et des lunettes de protection, si nécessaire.

Il est également conseillé aux pharmacies de façon générale de distribuer des médicaments par ce guichet chaque fois que cela peut être nécessaire pour minimiser les contacts tout en assurant la continuité du service.

Afin d'éviter la concentration de personne à l'intérieur de la pharmacie, les patients et les clients doivent être invités à attendre leur tour à l'extérieur de la pharmacie. Dans tous les cas, les patients/clients doivent garder une distance de 1 à 2 mètres entre eux pendant qu'ils attendent dans la file d'attente.

Fourniture de médicaments

Pendant la pandémie, les pharmacies doivent donner la priorité à la distribution de médicaments et de dispositifs médicaux plutôt qu'à celle de produits non essentiels.

Si possible, la fourniture de médicaments aux pharmacies doit se faire sans qu'aucune personne extérieure au personnel de la pharmacie n'entre dans la pharmacie (ou du moins dans les zones non publiques de la pharmacie). En outre, les caisses utilisées par les grossistes pour la livraison des médicaments doivent être nettoyées et désinfectées avant d'être introduites dans les locaux de la pharmacie.

Livraison de médicaments à domicile

Afin d'assurer l'approvisionnement en médicaments aux patients et au public comme il se doit, et en particulier dans les petites villes où d'autres pharmacies peuvent avoir fermé, les pharmacies ouvertes peuvent organiser la livraison de médicaments à domicile. Les pharmacies qui sont en mesure d'offrir ce service sont encouragées à le faire, en particulier pour les patients qui peuvent être en quarantaine ou isolés à domicile, ou qui peuvent appartenir à un groupe à haut risque ou avoir une mobilité réduite.

En cas de livraison à domicile, la personne chargée de la livraison en question doit éviter tout contact direct avec le patient et ses objets personnels. Les médicaments et autres objets peuvent être laissés devant la porte du patient/client ou dans un autre endroit désigné, et le livreur doit se reculer pour garder une distance de sécurité de 1 à 2 mètres

tout en s'assurant visuellement que les médicaments sont récupérés par le patient ou une personne autorisée.

La Fédération italienne des propriétaires de pharmacies d'officine (FEDERFARMA) a établi un partenariat avec la Croix Rouge italienne pour un service de livraison gratuit 24 heures sur 24 pour les patients âgés de plus de 65 ans ou en quarantaine ou confinés à domicile. (Federfarma, 2020)

Lorsque cela est approprié et possible, les pharmacies d'officine doivent collaborer avec les hôpitaux pour fournir les médicaments nécessaires. (INFARMED - Autoridade Nacional do Medicamento e Produtos de Saúde, 2020)

Espace public

1. L'accès libre aux clients des produits devant le comptoir devrait être limité afin d'éviter qu'ils puissent être touchés par plusieurs personnes.. Ils ne devraient être accessibles qu'au personnel de pharmacie.

Avis aux patients/clients

Placer un avis à l'entrée de la pharmacie avec les principales recommandations à suivre par les patients/clients avant d'entrer, comme par exemple :

1. Désinfectez vos mains lorsque vous entrez dans la pharmacie ;
2. Veillez à garder une distance de 1 à 2 mètres entre vous et les autres clients et les membres du personnel de la pharmacie ;
3. Ne pas marcher à l'extérieur des marquages au sol, s'il y en a ;
4. Si vous éternuez ou toussiez, couvrez votre nez et votre bouche avec un mouchoir (que vous devez jeter dans un récipient approprié et non réutiliser) ou avec un coude fléchi ;
5. Évitez de serrer la main et d'avoir des contacts étroits pendant que vous êtes à la pharmacie ;
6. Préparez à l'avance les ordonnances que vous venez faire honorer.

Au comptoir

1. Dans la mesure du possible, attribuez un employé par station ou comptoir et évitez les échanges.
2. Tout le personnel de la pharmacie au comptoir est encouragé à porter un masque facial pour une protection supplémentaire, tant pour lui-même que pour le public.
3. Ne gardez que les objets essentiels au comptoir.
4. Essuyez et désinfectez le comptoir après chaque client/patient.
5. Avoir à portée de main une solution hydro-alcoolique, pour se désinfecter les mains après chaque patient/client.
6. Dans la mesure du possible, encouragez les patients à commander leurs médicaments sur la page web de la pharmacie (en fonction de la juridiction) et à les faire livrer à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

La distanciation sociale

1. Limiter le nombre de patients/clients entrant dans la pharmacie à un moment donné.
2. Établissez une distance de sécurité d'au moins 1 mètre (de préférence plus) lorsque vous vous occupez d'un patient.
3. Si nécessaire, un plateau peut être utilisé pour recueillir les ordonnances, remettre les médicaments et traiter le paiement afin de surmonter cette distance.
4. Conseillez aux patients de garder une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre eux pendant qu'ils attendent, et utilisez du ruban adhésif sur le sol pour indiquer où ils peuvent se tenir ;

Conseillez aux patients/clients de :

1. Évitez de rester longtemps dans la pharmacie.

2. Évitez de se rendre à la pharmacie si vous êtes âgé ou si vous avez des comorbidités. Dans la mesure du possible, ces patients doivent demander à un membre de leur famille, à un ami ou à un voisin de se rendre à la pharmacie à leur place. (Associação Nacional das Farmácias de Portugal, 2020)

Recommandations pour les services et activités pharmaceutiques dans la pharmacie

1. Les tests de contrôle ou de dépistage (mesure de la pression artérielle, du cholestérol, de la glycémie), les tests de grossesse, ou l'administration de vaccins et de produits injectables (lorsqu'ils sont autorisés), et tout autre service nécessitant un contact direct avec un patient doivent suivre des mesures de protection supplémentaires, comme l'utilisation d'un masque et de gants.
2. Les services mentionnés au point précédent peuvent devoir être limités ou interrompus s'ils peuvent présenter un risque pour la santé de l'équipe (par exemple, pour les patients présentant des symptômes d'infection respiratoire).

Recommandations pour l'équipe de la pharmacie

1. Pour assurer la continuité des activités de la pharmacie, il est recommandé de diviser l'équipe en sous-équipes chaque fois que cela est possible (par exemple, une le matin et une l'après-midi), avec la fermeture éventuelle de la pharmacie entre chaque plage horaire, pour désinfecter l'ensemble de la pharmacie, en veillant à ce que les membres de chaque équipe ne se croisent pas.
2. Les employés souffrant de maladies immunitaires doivent utiliser des masques et effectuer de préférence des tâches de back-office. Les mesures d'hygiène des mains devraient être renforcées.
3. Les employés doivent changer de blouse plus souvent.
4. Le port d'accessoires tels que bracelets, montres et bagues doit être évité.
5. Les cheveux longs ou la barbe peuvent réduire l'efficacité des masques.
6. Hygiène et désinfection des mains doivent être effectuées avant et après la mise d'un masque ou de lunettes, à chaque fois que leur port s'avère nécessaire..

Mesures préventives

Les pharmaciens et le personnel de pharmacie peuvent jouer un rôle clé dans la prévention de la propagation du coronavirus SRAS-CoV-2 en

- Comprendre la nature de la maladie, son mode de transmission et les moyens de l'empêcher de se propager davantage ;
- Savoir comment accéder aux sources d'information au niveau national concernant les stratégies COVID-19 (y compris le centre de référence COVID-19 le plus proche), et en se maintenant au courant de l'actualité ;
- Informer, conseiller et éduquer le public ;
- Être en mesure de fournir des produits appropriés ;
- Encourager les personnes et les familles chez lesquelles l'on suspecte un cas de COVID-19 à s'isoler chez elles si les symptômes sont légers et si les patients concernés n'appartiennent pas aux groupes à haut risque (plus de 65 ans, maladies cardiovasculaires ou respiratoires sous-jacentes, diabète, cancer ou autres maladies congénitales ou acquises qui peuvent compromettre la réponse immunitaire). Les patients appartenant à ces groupes doivent être orientés vers des établissements de santé appropriés pour un test de dépistage et un suivi approprié.

Les centres de soins primaires, les pharmacies ou autres établissements de santé (y compris ceux de la médecine traditionnelle) qui ne disposent pas d'un tel environnement et de tels équipements peuvent jouer un rôle clé dans la prévention de la maladie, mais ils ne sont pas les établissements appropriés pour traiter ou gérer les patients COVID-19.

Tenter de traiter les patients dans des environnements inadéquats peut mettre en danger les professionnels de santé et d'autres personnes, ceci doit être découragé.

En outre, les mesures suivantes doivent être envisagées (Association pharmaceutique chinoise, 2020):

1. Élaborer des plans d'urgence et des flux de travail
2. Effectuer une formation complète du personnel
3. Suivre l'état de santé de l'ensemble du personnel de pharmacie
4. Protéger le personnel des pharmacies
5. Renforcer la surveillance des infections par les pharmaciens
6. Assurer une gestion adéquate du nettoyage et de la désinfection
7. Renforcer la prise en charge des patients
8. Renforcer l'éducation des patients
9. Renforcer la gestion de l'exposition aux infections
10. Renforcer la gestion des déchets médicaux

Des conseils détaillés sur chaque point sont fournis par l'Association pharmaceutique chinoise dans le document approprié qui peut être trouvé sur la [page web dédiée au FIP](#).

Utilisation de masques : Recommandations pour le personnel des pharmacies et le public

Des recherches récentes ont montré que les aérosols infectieux peuvent persister dans l'air jusqu'à trois heures (Neeltje van Doremalen, 2020). Les gestes générateurs d'aérosols les plus susceptibles de se produire dans un lieu de soin comprennent l'intubation trachéale, la ventilation non invasive, la trachéotomie, la réanimation cardio-pulmonaire, la ventilation manuelle avant intubation et la bronchoscopie (World Health Organization, 2020). En cas d'éternuement ou de toux, malgré la diversité des tailles, les grosses gouttelettes représentent la majeure partie du volume total des gouttelettes respiratoires expulsées, et celles-ci ont tendance à tomber rapidement sur le sol. Cependant, l'éternuement et la toux peuvent également produire des aérosols suffisamment petits pour rester dans l'air pendant un certain temps et être inhalés par d'autres. Néanmoins, cela dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment la gravité, la direction et la force des flux d'air locaux, la température et l'humidité relative (qui affecteront à la fois la taille et la masse des gouttelettes en raison de l'évaporation) (World Health Organization, 2009).

Recommandations à l'intention des pharmaciens et du personnel pharmaceutique

Selon l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail, le personnel de pharmacie est considéré comme présentant un risque d'exposition moyen à la COVID-19, car il a des contacts fréquents et/ou étroits (c'est-à-dire à moins de 1,8 mètre) avec des personnes qui peuvent être infectées par le CoV-2 du SRAS, mais qui ne sont pas des patients connus ou suspectés d'être atteints de la COVID-19. Dans les zones/pays où la transmission dans la population n'est pas endémique, les travailleurs de ce groupe à risque peuvent avoir des contacts fréquents avec des voyageurs qui peuvent revenir d'endroits internationaux où la transmission de COVID-19 est élevée. Dans les régions à forte contamination, les travailleurs de cette catégorie peuvent avoir des contacts avec le grand public (par exemple dans les écoles, les milieux de travail à forte densité de population et certains commerces de grande distribution). (US Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration, 2020)

Vu que la transmission à partir d'individus asymptomatiques et/ou présymptomatiques a été décrite (Ruiyun Li, 2020) et considérant les contacts fréquents que les pharmaciens et le personnel de la pharmacie ont avec le public (y compris les personnes infectées), **il est raisonnable de recommander que le personnel de la pharmacie porte un masque facial pour se protéger contre l'infection et pour éviter toute propagation ultérieure au cas où le personnel de la pharmacie serait lui-même infecté.**

En tant que travailleurs présentant un risque d'exposition moyen, ils peuvent avoir besoin de porter des gants, une blouse, un masque et/ou un écran facial ou des lunettes de

protection. Toutefois, le port d'un masque, l'utilisation de gants et la protection des yeux pour les travailleurs de la catégorie de risque d'exposition moyenne varieront en fonction de la tâche, des résultats de l'évaluation des risques par l'employeur et des types d'exposition des travailleurs sur le lieu de travail. (US Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration, 2020)

En tout état de cause, il est primordial que les pharmaciens et le personnel des pharmacies se protègent davantage contre les infections en se tenant à une distance de sécurité de 1 à 2 mètres des patients et du public, en utilisant les équipements de protection individuelle appropriés et en désinfectant toutes les surfaces susceptibles d'être touchées par les patients et le public.

Le port d'un masque médical est l'une des mesures de prévention visant à limiter la propagation de certaines maladies respiratoires, dont la COVID-19. Toutefois, **l'utilisation d'un masque seul ne suffit pas à assurer un niveau de protection adéquat** et d'autres mesures tout aussi pertinentes devraient être adoptées.

S'il est porté correctement, un masque facial doit empêcher les sécrétions respiratoires produites par le porteur de contaminer les autres personnes et les surfaces (souvent appelé contrôle à la source). (Centers for Disease Control and Prevention, 2020). Si des masques doivent être utilisés, cette mesure doit être combinée avec l'hygiène des mains et d'autres mesures de contrôle de l'infection et de prévention pour éviter la transmission interhumaine de COVID-19.

L'OMS recommande que les professionnels de santé de :

- Porter un masque médical à l'entrée des chambres de patients suspectés ou confirmés d'être infectés par le COVID-19 et lors de toute situation de soins prodigués à un cas suspecté ou confirmé ;
- Utiliser un masque FFP2, norme de l'Union Européenne, ou N95, norme du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) des Etats Unis ou un appareil équivalent, lors des procédures générant des aérosols telles que l'intubation trachéale, la ventilation non invasive, la trachéotomie, la réanimation cardio-pulmonaire, la ventilation manuelle avant intubation et la bronchoscopie. (Organisation mondiale de la santé, 2020) - cette dernière recommandation concernant les professionnels de la santé dans les services hospitaliers.

Pour les pharmaciens travaillant dans les hôpitaux et les établissements de santé

Dans leur rôle de conseiller sur l'utilisation appropriée et responsable des produits pharmaceutiques auprès du personnel des services hospitaliers, les pharmaciens hospitaliers doivent être au fait des recommandations concernant les masques.

Les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC) insistent sur trois facteurs clés de l'efficacité d'un masque :

1. Le masque doit être correctement mis et porté pendant l'exposition.
2. Le masque doit être bien ajusté contre le visage de l'utilisateur afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'espace entre la peau de l'utilisateur et le joint du masque.
3. Le filtre du masque doit capter plus de 95% des particules de l'air qui le traverse. (Centers for Disease Control and Prevention, 2020)

Pour des conseils sur l'utilisation correcte (et incorrecte) des masques, voir la [brochure du CDC](#) citée.

Utilisation d'un masque

- Utilisez un masque FFP2 ou un masque à filtre N95 certifié NIOSH avant d'entrer dans la chambre du patient ou la zone de soins.
- Les masques doivent être retirés et jetés dès la sortie de la chambre ou de la zone de soins du patient et après avoir fermé la porte. Il faut se laver les mains après avoir jeté le masque.

- Si des masques réutilisables (par exemple, des masques à ventilation assistée) sont utilisés, ils doivent être nettoyés et désinfectés conformément aux instructions de reconditionnement du fabricant avant d'être réutilisés.
- L'utilisation d'un masque doit se faire dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire, conformément aux normes de protection respiratoire de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA). Le personnel doit être médicalement autorisé et avoir suivi une remise à niveau s'il utilise des masques qui doivent être ajustés (comme les masques FFP2 ou les masques certifiés certifié NIOSH N95) et doit être formé à l'utilisation correcte des masques, à leur retrait et à leur élimination en toute sécurité, ainsi qu'aux contre-indications médicales pour leur utilisation.

En outre, et surtout en période de pandémie, les pharmaciens et le personnel de pharmacie doivent tenir compte des recommandations habituelles en matière d'hygiène : les cheveux courts ou attachés, l'absence de barbes longues, de bijoux, de montres et de maquillage contribuent à une meilleure prévention des infections et à une utilisation plus efficace des masques, des lunettes et autres protections.

Recommandations pour le public

En ce qui concerne l'utilisation de masques par le public, vu que les preuves suggèrent que la COVID-19 pourrait être transmise avant l'apparition des symptômes, la transmission communautaire pourrait être réduite si tout le monde, y compris les personnes qui ont été infectées mais qui sont asymptomatiques et contagieuses, portait un masque. Toutefois, les preuves que les masques faciaux puissent offrir une protection efficace contre les infections respiratoires dans la population sont rares. En outre, l'utilisation de masques faciaux par le grand public exacerbe la pénurie mondiale de masques faciaux, avec une flambée des prix, et risque de limiter l'offre aux professionnels de santé qui sont en première ligne. (Shuo Feng, 2020)

En attendant, les autorités sanitaires devraient optimiser la distribution des masques pour donner la priorité aux besoins des professionnels de santé de première ligne et des personnes les plus vulnérables de la population qui sont plus susceptibles d'être infectées et de mourir si elles sont infectées, notamment les personnes âgées (en particulier celles de plus de 65 ans) et les personnes souffrant de problèmes de santé sous-jacents. En particulier, une utilisation inappropriée des masques, comme le fait de ne pas changer les masques jetables, pourrait compromettre leur effet protecteur et même augmenter le risque d'infection. (Shuo Feng, 2020)

Il serait également rationnel de recommander que les personnes en quarantaine portent un masque facial si elles doivent quitter leur domicile pour une raison quelconque, afin de prévenir une éventuelle transmission asymptomatique ou présymptomatique. En outre, les populations vulnérables, telles que les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies sous-jacentes, devraient porter des masques faciaux si ceux-ci sont disponibles. (Shuo Feng, 2020)

En résumé, la FIP recommande aux membres du public de porter un masque dans les circonstances suivantes :

- Lors de la prise en charge d'une personne soupçonnée d'être infectée par le COVID-19.
- Lorsqu'ils présentent des symptômes tels que toux, éternuements et/ou fièvre.
- S'ils appartiennent à des groupes à haut risque, notamment les personnes âgées (en particulier celles de plus de 65 ans) et les personnes présentant des problèmes de santé sous-jacents lorsqu'elles se trouvent dans des lieux publics ou en présence d'autres personnes.
- Lorsqu'ils sont en quarantaine (c'est-à-dire en isolement préventif après un contact avec un cas confirmé ou potentiellement positif de COVID-19), s'ils doivent quitter leur domicile pour une raison quelconque, pour éviter une transmission potentielle asymptomatique ou présymptomatique.

Il convient de noter que :

- Les masques ne sont efficaces que s'ils sont utilisés en combinaison avec un nettoyage fréquent des mains avec une solution hydro-alcoolique ou du savon et de l'eau.
- Si les gens portent un masque, ils doivent savoir comment l'utiliser et s'en débarrasser correctement. (World Health Organization, 2020)

Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque

1. Avant de toucher le masque, nettoyez-vous les mains avec une solution hydro-alcoolique ou du savon et de l'eau
2. Avant de mettre le masque, examinez-le pour voir s'il n'y a pas de déchirures ni de trous.
3. Orientez le côté qui est la face supérieure (généralement là où se trouve la bande métallique ou le bord rigide).
4. Veillez à ce que le côté approprié du masque (généralement le côté coloré) soit tourné vers l'extérieur.
5. Placez le masque sur votre visage. Pincez la bande de métal ou le bord rigide du masque pour qu'il épouse la forme de votre nez.
6. Veillez à ce que le masque couvre votre bouche et votre menton.
7. Après utilisation, retirez le masque ; enlevez les boucles élastiques de derrière les oreilles tout en gardant le masque éloigné de votre visage et de vos vêtements. Évitez de toucher les surfaces potentiellement contaminées du masque.
8. Jetez le masque dans une poubelle fermée immédiatement après usage.
9. Lavez vous les mains après avoir touché ou jeté le masque. Utilisez une solution hydro-alcoolique ou, si elles sont visiblement sales, lavez-vous les mains à l'eau et au savon (Organisation mondiale de la santé, 2020). Lavez-vous également le visage si possible.

Medical masks can be used to prevent the spread of respiratory infections.

There are 2 main types of medical masks: **face masks** and **N95 respirators**.



Face masks fit more loosely and prevent the wearer from spreading large sprays and droplets when coughing or sneezing.

N95 respirators fit more tightly and prevent the wearer from inhaling smaller, airborne infectious particles.

N95 respirators are not recommended for use by the general public.

Face masks should only be used by

- ✓ Individuals with symptoms of respiratory infection such as coughing, sneezing, and sometimes fever
- ✓ Health care workers
- ✓ Persons taking care of or in close contact with someone with a respiratory infection

How do I use a face mask?

- 1 Wash hands for at least 20 seconds prior to putting on a face mask.
- 2 Place face mask over nose and mouth. Ensure a tight seal with no gaps and secure elastics or straps.



- 3 Avoid touching the front of the face mask. If you do, wash hands for at least 20 seconds.
- 4 Remove the face mask without touching the front. Discard in a closed bin.
- 5 Wash hands again for at least 20 seconds.



Crédits d'image : Angel N. Desai, et Preeti Mehrotra. JAMA, 2020-03-04. doi:10.1001/jama.2020.2331

Three Key Factors Required for a Respirator to be Effective



① The respirator must be put on correctly and worn during the exposure.

② The respirator must fit snugly against the user's face to ensure that there are no gaps between the user's skin and respirator seal.

③ The respirator filter must capture more than 95% of the particles from the air that passes through it.

CDC NIOSH

*If your respirator has a metal bar or a molded nose cushion, it should rest over the nose and not the chin area.

Crédits d'image : Ronald Shaffer, PhD ; Jaclyn Krah Cichowicz, MA ; Ginger Chew, ScD ; et LCDR Joy Hsu, MD, MS. CDCs, 2018. <https://blogs.cdc.gov/niosh-science-blog/2018/01/04/respirators-public-use/>

Conseils au public

Les personnes ne présentant pas de symptômes respiratoires doivent :

1. Éviter les grands rassemblements et les espaces clos et bondés ;
2. Maintenir une distance d'au moins 1 à 2 mètres de toute personne présentant des symptômes respiratoires de la COVID-19 (par exemple, toux, éternuements) et de toute personne en général en phase épidémique de la maladie ;
3. Se laver les mains fréquemment, en utilisant une solution hydro-alcoolique si les mains ne sont pas visiblement sales ou du savon et de l'eau lorsque les mains sont visiblement sales ;
4. Si vous toussiez ou éternuez, couvrir le nez et la bouche avec un coude replié ou un mouchoir en papier, jeter le mouchoir immédiatement après usage et procédez au lavage hygiénique des mains ;
5. S'abstenir de se toucher la bouche, le nez et les yeux avant de se laver les mains ;
6. Éviter de rendre visite aux personnes âgées à leur domicile ou dans les maisons de retraite, car elles sont particulièrement vulnérables à la COVID-19.

[Des conseils supplémentaires peuvent être trouvés dans les recommandations provisoires du CDC sur la prévention et le contrôle des infections pour les patients atteints d'une maladie à coronavirus suspectée ou confirmée 2019 \(COVID-19\) dans les établissements de santé.](#) (Centres de contrôle et de prévention des maladies, 2020)

Recommandation pour les soins ambulatoires

Les principes de base de la prévention et de la lutte contre les infections et les précautions standard devraient être appliqués dans tous les établissements de soins de santé, y compris les soins ambulatoires et les soins primaires. Pour COVID-19, les mesures suivantes devraient être adoptées :

- Triage et reconnaissance précoce ;

- L'accent est mis sur l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire et les masques médicaux à utiliser par les patients présentant des symptômes respiratoires ;
- Utilisation appropriée des précautions en matière de contact et de gouttelettes pour tous les cas suspects ;
- Priorisation des soins aux patients symptomatiques ;
- Lorsque des patients symptomatiques doivent attendre, s'assurer qu'ils disposent d'une salle d'attente séparée ;
- Informer les patients et les familles sur la reconnaissance précoce des symptômes, les précautions de base à prendre et l'établissement de santé auquel ils doivent s'adresser. (World Health Organization, 2020)

Interventions en pharmacie d'officine et conseils aux patients

En raison de leur accessibilité et de leur large répartition géographique dans la plupart des pays, les pharmacies d'officine sont souvent le premier point de contact du public avec le système de santé - et cela inclut les situations d'épidémies et de pandémies. Par conséquent, les pharmacies ont un rôle essentiel à jouer non seulement pour garantir l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux, mais aussi en matière de santé publique, notamment en informant le public sur les mesures préventives, en le conseillant sur les précautions et gestes à adapter et dans l'évaluation des risques, la détection précoce et l'orientation des personnes soupçonnées d'être plus exposées au risque d'infection.

Il est important que les pharmaciens rassurent le public en général, afin que les gens puissent se protéger et protéger les autres sur la base de preuves scientifiques solides et de comportements rationnels, et ne soient pas poussés par la panique.

Dans tous les cas, il est primordial que les pharmaciens et le personnel des pharmacies se protègent contre les infections en se tenant à distance des patients et du public et en désinfectant fréquemment toutes les surfaces qu'ils pourraient toucher.

Comme l'infection peut provenir de personnes asymptomatiques ou présymptomatiques (Ruiyun Li, 2020), cette précaution est recommandée pour TOUS les clients et patients qui entrent dans la pharmacie.

Sur la base de l'évaluation des symptômes d'une personne et de ses antécédents récents de voyage et/ou de contact avec des cas confirmés ou suspectés de COVID-19, les pharmaciens doivent évaluer le risque et intervenir/conseiller en conséquence, conformément au tableau ci-dessous. (Centro de Informação do Medicamento - CEDIME Portugal, 2020).

Il convient de considérer que dans un grand nombre de pays, la contagion de la population locale est devenue la principale forme de transmission de la maladie. Par conséquent, si l'historique des déplacements à partir des zones touchées reste un critère important dans les pays où les cas sont peu nombreux ou au stade initial de l'épidémie, il ne sera plus un critère pertinent pour le triage dans les pays où la transmission est communautaire.

Critères	Intervention
<ul style="list-style-type: none"> • Aucun symptôme (toux, fièvre ou difficultés respiratoires) ET • Aucun contact récent connu avec des cas confirmés ou suspectés de COVID-19 et aucun antécédent récent de voyage dans des zones touchées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassurer • Mettre l'accent sur les mesures préventives • Recommander l'éloignement social, le confinement au domicile et conseiller d'éviter les déplacements non essentiels (nationaux et internationaux) chaque fois que cela est possible. • Fournir des informations et des conseils (oraux et/ou écrits) fondés sur des preuves

<ul style="list-style-type: none"> • Symptômes (toux, fièvre ou difficultés respiratoires) ET • Aucun contact récent connu avec des cas confirmés ou suspectés de COVID-19 et aucun antécédent récent de voyage dans les zones touchées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassurer • Informer que le risque de COVID-19 peut exister • Dans la mesure du possible, isolez le patient dans une pièce séparée • Ne pas examiner physiquement le patient • Renforcer les mesures d'autoprotection, y compris l'utilisation d'un masque approprié, de gants et de lunettes de protection • Insister sur les mesures visant à prévenir toute nouvelle transmission, notamment l'utilisation d'un masque facial par le patient • Recommander une stricte distanciation sociale (y compris avec la famille et les proches), la mise en quarantaine au domicile et l'interdiction de tout voyage (national et international) pendant au moins 14 jours • Pour les personnes appartenant à des groupes à haut risque, il est conseillé de contacter le numéro d'urgence ou la ligne d'assistance téléphonique ou l'établissement de santé approprié pour des tests et un suivi des soins et des traitements. • Fournir des informations et des conseils (oraux et/ou écrits) fondés sur des preuves
<ul style="list-style-type: none"> • Aucun symptôme (toux, fièvre ou difficultés respiratoires) ET • Contacts récents connus avec des cas confirmés ou suspectés de COVID-19 et/ou antécédents récents de voyages dans les zones touchées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassurer • Informer que le risque de COVID-19 peut exister • Recommander l'éloignement social, la mise en quarantaine à domicile et conseiller d'éviter des déplacements non essentiels (nationaux et internationaux) pendant au moins 14 jours • Recommander la recherche de l'historique des contacts • Si des symptômes apparaissent dans les 14 jours suivant le contact avec un cas confirmé ou suspecté, contactez le numéro d'urgence ou la ligne d'assistance téléphonique et suivez les instructions appropriées • Fournir des informations et des conseils (oraux et/ou écrits) fondés sur des preuves
<ul style="list-style-type: none"> • Symptômes (toux, fièvre ou difficultés respiratoires) ET • Contacts récents connus avec des cas confirmés ou suspectés de COVID-19 et/ou antécédents récents de voyages dans les zones touchées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassurer • Informer que le risque de COVID-19 peut exister • Dans la mesure du possible, isolez le patient dans une pièce séparée • Ne pas examiner physiquement le patient • Renforcer les mesures d'autoprotection, y compris l'utilisation d'un masque approprié, de gants et de lunettes de protection • Insister sur les mesures visant à prévenir toute nouvelle transmission, notamment l'utilisation d'un masque facial par le patient • Recommander une stricte distanciation sociale (y compris avec la famille et les

	<p>proches), la mise en quarantaine au domicile et l'interdiction de tout voyage (national et international) pendant au moins 14 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes appartenant à des groupes à haut risque, il est conseillé de contacter le numéro d'urgence ou la ligne d'assistance téléphonique ou l'établissement de santé approprié pour des tests et un suivi des soins et des traitements. • Fournir des informations et des conseils (oraux et/ou écrits) fondés sur des preuves
<ul style="list-style-type: none"> • Plans de voyage inévitables vers les zones touchées ou contact avec des cas confirmés ou suspectés de COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassurer • Informer sur la situation et les modes de transmission • Mettre l'accent sur les mesures préventives (notamment se laver fréquemment les mains et éviter de se toucher le visage) • Mettre l'accent sur les mesures d'autoprotection, notamment l'utilisation d'un masque approprié • Fournir des informations et des conseils (oraux et/ou écrits) fondés sur des preuves

Il convient de conseiller aux personnes qui ne se sentent pas bien de rester chez elles et d'adopter les mesures préventives générales concernant la plupart des infections respiratoires (voir la section consacrée à ce sujet ci-dessous).

Le protocole figurant dans le tableau ci-dessus est également présenté sous la forme d'une fiche d'orientation sommaire qui peut être affichée à la pharmacie pour le personnel de la pharmacie (fournie sous forme de fichier séparé).

Isolément et orientation des patients

Si vous soupçonnez qu'une personne est atteinte de COVID-19, encouragez-la à rester chez elle en quarantaine ou à se faire soigner immédiatement dans un établissement de soins approprié si les symptômes sont ou deviennent forts. L'OMS ne conseille pas aux familles ou au public de s'occuper à domicile des personnes présentant des symptômes du SRAS-CoV-2, sauf dans les circonstances décrites dans la section spécifique ci-dessous.

En ce qui concerne l'orientation des cas suspects, vos autorités sanitaires nationales, régionales ou locales ont peut-être élaboré des protocoles à cet effet, et il est important que vous vous familiarisiez avec ces procédures, que vous les suiviez et que vous collaboriez à leur mise en œuvre. Il peut s'agir de l'isolement, dans la mesure du possible, du cas suspect dans une pièce séparée et d'un appel aux services d'urgence appropriés, ou de l'indication que le patient doit rester confiné chez lui, ainsi que ses contacts les plus proches.

Cette pièce d'isolement de la pharmacie devrait idéalement disposer d'une salle de bain privée et du minimum de meubles et d'objets nécessaires au confort de la personne en attente, afin d'éviter la contamination potentielle de ces articles et la nécessité de décontaminer plus d'articles que nécessaire. Pendant leur isolement, les patients devraient être invités à porter un masque médical. Une fois que le cas suspect a quitté la pharmacie, la pièce dans laquelle le patient a été isolé et toutes les zones potentiellement contaminées, telles que les toilettes, doivent être nettoyées et désinfectées à l'aide de produits et selon des procédures appropriés (voir la section spécifique à ce sujet ci-dessous).

Soins à domicile pour les patients suspectés de COVID-19 présentant des symptômes légers

L'OMS recommande que les cas suspects de COVID-19 soient isolés et suivis en milieu hospitalier afin de garantir à la fois la sécurité et la qualité des soins de santé (au cas où les symptômes des patients s'aggravent) et la sécurité de la santé publique.

Toutefois, pour plusieurs raisons possibles, notamment lorsque les soins hospitaliers ne sont pas disponibles ou ne peuvent être assurés (c'est-à-dire lorsque la capacité et les ressources limitées ne permettent pas de répondre à la demande de services de soins de santé), ou en cas de refus d'hospitalisation en connaissance de cause, il peut être nécessaire d'envisager d'autres lieux (y compris le domicile du patient) pour la prestation des soins de santé.

En pareil cas, le personnel médical peut conseiller aux patients présentant des symptômes légers et ne souffrant pas de maladies chroniques sous-jacentes telles que des maladies pulmonaires ou cardiaques, une insuffisance rénale ou des affections immunodéficientes qui les exposent à un risque accru de complications, de se faire soigner à domicile.

En outre, les patients et les membres de la famille doivent être informés sur l'hygiène personnelle, les mesures de base de prévention et de lutte contre les infections, sur la manière de prendre soin du membre de la famille suspecté d'être infecté de la manière la plus sécuritaire possible, et sur la manière d'empêcher la propagation de l'infection dans le foyer. Ils doivent se conformer à une série de recommandations qui figurent dans la [directive](#) spécifique de l'OMS.

Test de diagnostic pour COVID-19 dans les cas humains suspects

Le 16 mars 2020, le directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, a déclaré que "le moyen le plus efficace de prévenir les infections et de sauver des vies est de briser les chaînes de transmission. Et pour ce faire, il faut tester et isoler. Vous ne pouvez pas combattre un incendie les yeux bandés. Et nous ne pouvons pas arrêter cette pandémie si nous ne savons pas qui est infecté. Nous avons un message simple pour tous les pays : testez, testez, testez". (Ghebreyesus, 2020)

Il existe actuellement plusieurs tests disponibles sur le marché ou en cours de développement pour diagnostiquer l'infection COVID-19 (SRAS-COV-2), produits aux États-Unis, dans plusieurs pays européens, en Chine, en Corée et dans d'autres pays. Ils sont pour la plupart basés sur le diagnostic moléculaire (techniques d'amplification en chaîne par polymérase complexe (PCR) ou d'amplification en chaîne par polymérase à transcription inverse (RT-PCR)) ciblant différentes parties du génome viral.

Certains tests sérologiques sont également en cours de développement, mais ils ne peuvent actuellement pas rivaliser en précision avec le diagnostic moléculaire, en particulier dans la phase précoce de l'infection. Cela est particulièrement vrai pour les patients immunodéprimés et les personnes âgées. Ce manque d'équivalence est également vrai en termes de performance analytique.

Si on lui demande de mettre en place une méthode de diagnostic, le personnel des laboratoires cliniques doit se renseigner sur les recommandations et les exigences applicables auprès des autorités sanitaires nationales. Le lien suivant présente une liste complète des options de diagnostic disponibles et en cours de réalisation pour le SRAS-CoV-2 : <https://www.finddx.org/covid-19/pipeline/>

Les tests ne sont pas tous équivalents en termes de sensibilité en raison de la séquence génomique du virus ou du ou des gènes viraux ciblés. Il n'existe actuellement aucune donnée scientifique fiable permettant d'établir une classification de la sensibilité des différents tests de diagnostic disponibles sur le marché.

Les premiers tests "rapides" d'orientation diagnostique entrent sur le marché fin mars. Actuellement, les pharmacies d'officine doivent adresser les patients à investiguer à leurs

autorités sanitaires locales ou nationales afin de savoir où s'adresser pour le prélèvement nasopharyngé et le test de diagnostic COVID-19 (SARS-COV-2).

Certains gouvernements, [comme au Royaume-Uni](#), ont déconseillé l'utilisation de ces tests rapides dans la population, y compris dans les pharmacies, car il n'existe pas de preuves publiées de la fiabilité et de la pertinence de ces tests pour le moment, pour diagnostiquer une infection COVID-19 dans la population.

Néanmoins, en raison de l'aptitude limitée de certains pays à mettre en route les tests et les équipements qui leur sont nécessaires, certaines agences de régulation (comme la [Food and Drug Administration américaine](#)) et certains gouvernements (comme en [Espagne](#), en [Chine](#), en [Italie](#) et au [Japon](#)) ont approuvé et/ou acheté des tests rapides pour étendre la capacité de diagnostic requise pendant l'épidémie.

Après un prélèvement nasopharyngé (par le nez, la gorge et/ou par aspiration nasopharyngée) effectué par du personnel infirmier ou médical qualifié, il faut généralement moins de six heures pour que, une fois arrivé au laboratoire, le prélèvement ait son résultat. Les tests récemment développés prennent moins de trois heures.

Il est recommandé d'établir des critères de classement des tests par ordre de priorité au cas où la demande de tests de diagnostic dépassant la capacité des laboratoires locaux, un tri des demandes s'avèrerait nécessaire.. Ces règles de priorité doivent être établies en accord avec les autorités compétentes nationales ou régionales ou suivant leurs conseils.

Pour les pharmaciens travaillant dans les laboratoires de biologie clinique qui peuvent être impliqués dans l'analyse diagnostique d'échantillons provenant de cas humains suspects, l'OMS a élaboré un guide provisoire que l'on peut trouver [ici](#).

Le personnel des laboratoires cliniques, en raison de son exposition directe à des patients potentiels, même asymptomatiques, lors du prélèvement de sang ou de tout autre liquide biologique, doit faire tout son possible pour se protéger de la contagion en suivant les recommandations de ses autorités sanitaires nationales (port de masques chirurgicaux et autres recommandations).

Les laboratoires cliniques doivent être particulièrement attentifs à envoyer ou à fournir des conseils appropriés aux praticiens cliniciens sur l'envoi des échantillons aux laboratoires de référence sélectionnés de leur pays, et à se renseigner à leur sujet auprès des autorités nationales compétentes. L'OMS peut aider les États membres à identifier les laboratoires capables de fournir cette prestation. Tous les échantillons destinés à l'analyse COVID-19 doivent être emballés et transportés conformément aux [règlements types des Nations Unies pour le transport de catégorie B](#). L'emballage ONU 3373 doit être utilisé pour le transport des échantillons.

Des conseils supplémentaires peuvent être trouvés sur le site web des Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC) : [Interim Guidelines for Collecting, Handling, and Testing Clinical Specimens from Persons for Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#). (Centers for Disease Control and Prevention, 2020).

Assurer le stockage et l'accès aux principaux médicaments, équipements et installations

En vue de la prévention et de la lutte contre la maladie COVID-19, les pharmacies doivent garantir l'approvisionnement en médicaments, y compris ceux utilisés pour la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies, ainsi que pour l'approvisionnement des équipes médicales de support.

Les pharmacies doivent désigner un pharmacien chargé de l'achat, du stockage et de la distribution des médicaments essentiels, et du nécessaire ajustement des produits référencés pour répondre à la pratique clinique.

La liste comprend des médicaments antiviraux, des agents antimicrobiens, des antipyrétiques, des analgésiques et, dans les hôpitaux, des corticostéroïdes et plusieurs autres catégories de médicaments. La fourniture de dispositifs médicaux (y compris les thermomètres, les masques et, dans les hôpitaux, d'autres équipements de protection (par exemple, les masques FFP2 ou N95, les gants et les lunettes) doit être assurée de manière adéquate.

Voir les lignes directrices de la FIP "COVID-19 : Clinical information and treatment guidelines" (disponible sur www.fip.org/coronavirus) et le tableau élaboré par l'Association pharmaceutique chinoise en [annexe 1](#). Pour une liste des principales installations, équipements et équipements de protection individuelle, également élaborée par l'Association pharmaceutique chinoise, voir l'[annexe 2](#).

Dans les situations de confinement à domicile de patients ou de personnes en quarantaine, les pharmacies peuvent jouer un rôle important en garantissant l'accès aux médicaments par des livraisons à domicile, non seulement pour le traitement de COVID-19 mais aussi d'autres affections, telles que les maladies non transmissibles chroniques.

Gestion du nettoyage et de la désinfection

Comme COVID-19 peut être transmis par des gouttelettes et par contact, toutes les zones de l'hôpital ou de la pharmacie qui peuvent avoir été contaminées par le virus doivent être désinfectées. Des études antérieures sur le SRAS CoV et le MERS-CoV suggèrent que le SRAS-CoV-2 est sensible aux rayons ultraviolets (UVC) et à la chaleur (56°C pendant 30 minutes) (Cinatl J Rabenau HF, 2005). En outre, les désinfectants suivants peuvent efficacement inactiver le SRAS-CoV-2 : éther, éthanol à 75 %, désinfectants contenant du chlore, acide peracétique et chloroforme. La chlorhexidine ne peut pas inactiver efficacement le CoV-2 du SRAS.

Kampf et ses collaborateurs ont également conclu de l'analyse de 22 études que les coronavirus humains tels que le coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) ou les coronavirus humains endémiques (HCoV) peuvent persister jusqu'à neuf jours sur des surfaces inanimées comme le métal, le verre ou le plastique, mais peuvent être efficacement inactivés par des procédures de désinfection des surfaces à l'éthanol (même à 62-71%), 0,5 % de peroxyde d'hydrogène ou 0,1 % d'hypochlorite de sodium en une minute. (Kampf G, 2020)

Des preuves plus récentes provenant d'études sur le SRAS-CoV-2 (Neeltje van Doremalen, 2020) ont toutefois conclu que le virus reste stable et viable sur différents matériaux jusqu'à 72 heures, comme le montre le tableau ci-dessous :

Type de surface / aérosol	Viabilité	Demi-vie
Aérosols	Jusqu'à 3 heures	1,1 à 1,2 heures
Acier inoxydable	Jusqu'à 48-72 heures	5,6 heures
Carton/papier	Jusqu'à 24 heures	3,46 heures
Plastique	Jusqu'à 72 heures	6,8 heures
Cuivre	Jusqu'à 4 heures	0,7 heures

Ces résultats font écho à ceux obtenus avec le SRAS-CoV-1, où ces formes de transmission étaient associées à une propagation nosocomiale et à des phénomènes de super-diffusion, et ils fournissent des informations pour lutter contre la pandémie. (Neeltje van Doremalen, 2020)

Le personnel de la pharmacie doit nettoyer et désinfecter l'environnement de travail, ainsi que les articles et équipements associés, conformément aux directives et règlements

pertinents en matière de nettoyage et de désinfection. (Association pharmaceutique chinoise, 2020)

Pour une liste des désinfectants et leur application aux objets couramment contaminés, voir l'[annexe 4](#).

En outre, les CDC des États-Unis ont publié des [orientations contenant des recommandations](#) détaillées sur le nettoyage et la désinfection des ménages où résident ou peuvent s'isoler les personnes suspectées ou celles dont la présence de COVID-19 est confirmée. Ces orientations visent à limiter la survie du virus dans les environnements. Ce document établit une distinction pertinente entre le nettoyage et la désinfection :

- **Le nettoyage consiste à** éliminer les germes, la saleté et les impuretés des surfaces. Le nettoyage ne tue pas les germes, mais en les éliminant, il réduit leur nombre et le risque de propagation de l'infection.
- **La désinfection consiste à** utiliser des produits chimiques pour tuer les germes sur les surfaces. Ce processus ne nettoie pas nécessairement les surfaces sales ou n'élimine pas les germes, mais en tuant les germes sur une surface après le nettoyage, il peut réduire encore le risque de propagation de l'infection. (Centers for Disease Control and Prevention, 2020)

Lutte contre les infections : autres précautions

1. L'hygiène respiratoire doit être pratiquée par tous, en particulier par les personnes malades, à tout moment. L'hygiène respiratoire consiste à se couvrir la bouche et le nez en cas de toux ou d'éternuement en utilisant des masques médicaux, des masques en tissu, des mouchoirs en papier ou un coude fléchi, puis à se laver les mains.
2. Jeter les matériaux utilisés pour se couvrir la bouche ou le nez ou les nettoyer de manière appropriée après usage (par exemple, laver les mouchoirs avec du savon ou du détergent ordinaire et de l'eau).
3. Évitez le contact direct avec les fluides corporels, en particulier les sécrétions orales ou nasales, et les selles. Utiliser des gants jetables et des protections oculaires pour les soins buccaux ou respiratoires et pour la manipulation des selles, de l'urine et des déchets. Se laver les mains avant et après avoir retiré les gants.
4. Les gants, tissus, masques et autres déchets produits par les personnes malades ou les personnels chargés de leurs soins doivent être placés dans un double contenant dans la chambre de la personne malade avant d'être jetés avec les autres déchets ménagers.
5. Évitez tout autre type d'exposition possible aux personnes malades ou aux objets contaminés dans leur environnement immédiat (par exemple, évitez de partager les brosses à dents, les cigarettes, les ustensiles de cuisine, la vaisselle, les boissons, les serviettes, les gants de toilette ou les draps). Les ustensiles de cuisine et la vaisselle doivent être nettoyés avec du savon ou du détergent et de l'eau après usage et peuvent être réutilisés au lieu d'être jetés. Cela s'applique également aux lunettes de protection.
6. Nettoyez et désinfectez quotidiennement les surfaces fréquemment touchées telles que les tables de chevet, les cadres de lit et les autres meubles de la chambre à coucher avec un désinfectant ménager ordinaire contenant une solution d'eau de Javel diluée (1 volume d'eau de Javel pour 99 volumes d'eau).
7. Nettoyez et désinfectez les surfaces des salles de bain et des toilettes au moins une fois par jour avec un désinfectant ménager ordinaire contenant une solution d'eau de Javel diluée (1 volume d'eau de Javel pour 99 volumes d'eau). Les membres du public doivent adopter des gestes d'hygiène corrects et répétés, en particulier après avoir utilisé les toilettes (en abaissant le couvercle des toilettes avant de tirer la chasse d'eau pour

éviter de propager les germes). (Centre pour la protection de la santé de Hong Kong, 2020)

8. Nettoyez les vêtements, les draps, les serviettes de bain et les essuie-mains, etc. des personnes malades en utilisant de l'eau et du savon ou de la lessive ordinaire ou en les lavant en machine à 60-90°C avec un détergent ménager courant, et en les séchant soigneusement. Placez le linge contaminé dans un sac à linge. Ne secouez pas le linge souillé. Chaque pays doit mettre en place des mesures visant à garantir que les déchets sont éliminés dans une décharge sanitaire, et non dans une décharge à ciel ouvert non surveillée, dans la mesure du possible. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour empêcher la réutilisation non hygiénique des gants et des masques, et pour éviter le contact direct de la peau et des vêtements avec les matériaux contaminés.
9. Utilisez des gants jetables, des lunettes de protection et des vêtements de protection (par exemple des tabliers en plastique) lorsque vous nettoyez ou manipulez des surfaces, des vêtements ou du linge souillés par des fluides corporels. Se laver les mains avant et après avoir retiré les gants. (World Health Organization, 2020)

Un autre document utile à consulter pour des conseils généraux sur la prévention et la lutte contre les épidémies de maladies respiratoires a été produit par l'OMS et est disponible [ici](#). (Organisation mondiale de la santé, 2014)

Lutte contre les infections : lavage et friction des mains

Les pharmacies peuvent jouer un rôle important en matière de santé publique en sensibilisant le public à l'importance de se laver les mains fréquemment et correctement et en stockant ou en préparant des solutions hydro-alcooliques.

L'hygiène des mains est essentielle pour prévenir la propagation du virus et doit être réalisée en appliquant la [technique correcte recommandée par l'OMS](#) et en utilisant soit du savon et de l'eau courante, soit une solution hydro-alcoolique.

L'OMS recommande que les formules des solutions hydro-alcooliques aient une teneur en alcool de 80% d'éthanol ou de 75% d'alcool isopropylique.

Comment préparer des solutions hydro-alcooliques pour les mains

Pour des informations détaillées sur la préparation des solutions hydro-alcooliques, y compris les méthodes de calcul, les formules, et leur préparation étape par étape pour les producteurs locaux, consultez le *Guide de la production locale de l'OMS : Formules recommandées par l'OMS pour les solutions hydro-alcooliques*, que nous reproduisons dans ce guide pour faciliter la consultation ([annexe 3](#)).

Le document est également disponible à l'adresse suivante https://www.who.int/gpsc/5may/Guide_to_Local_Production.pdf

La pharmacie comme source d'information

Les pharmaciens et leurs associations peuvent également élaborer du matériel d'information (affiches, brochures, sites web, messages textuels, alertes sur les applications, etc.) pour le grand public, y compris les informations contenues dans les présentes lignes directrices et toute autre information qui pourrait être pertinente en réponse aux besoins locaux. Ils peuvent également organiser des séances de questions-réponses pour la population (écoles, centres communautaires, etc.).

La FIP a également mis au point une petite affiche facile à imprimer qui donne des conseils clés que les pharmaciens peuvent fournir dans différents scénarios.

La FIP a également développé un site web où ces documents et d'autres ressources sont accessibles. Veuillez consulter régulièrement le site www.fip.org/coronavirus pour les mises à jour. En plus des documents de la FIP en différentes langues, cette page web contient des

documents d'orientation élaborés par l'Association pharmaceutique chinoise en anglais et en chinois.

Outre ces ressources, vous pouvez trouver une vaste compilation internationale de ressources de communication en ligne dans différentes langues, répertoriées dans la section [Autres ressources et informations](#).

Répondre aux préoccupations concernant les voyages

Les gens qui s'inquiètent d'avoir voyagé dans le même avion, bateau, bus ou autre véhicule qu'une personne infectée par le COVID-19 peuvent se renseigner auprès de la pharmacie à ce sujet.

La transmission du virus COVID-19 étant en augmentation dans le monde entier, il est conseillé aux membres du public de reporter tout voyage non essentiel.

Le public devrait tenir compte des conseils de santé ci-dessous lorsqu'il voyage :

1. Évitez de vous rendre dans des zones où la transmission du virus COVID-19 est en phase épidémique ;
2. Lorsque vous voyagez dans des pays/régions où la transmission communautaire du virus COVID-19 est active, évitez tout contact étroit avec des personnes présentant de la fièvre ou des symptômes respiratoires. S'il est inévitable d'entrer en contact avec elles, mettez un masque chirurgical et continuez à le faire jusqu'à 14 jours après votre retour dans votre pays ;
3. Évitez de vous rendre dans les hôpitaux. S'il est nécessaire de se rendre dans un hôpital, mettez un masque chirurgical et observez des précautions d'hygiène et une hygiène des mains stricte ;
4. Évitez de toucher les animaux (y compris le gibier), la volaille/les oiseaux et leurs déjections ;
5. Évitez de visiter les marchés de produits frais, les marchés de volailles vivantes et les fermes ;
6. Ne consommez pas de viande de gibier et ne visitez pas les locaux où l'on sert de la viande de gibier ;
7. Respecter les règles de sécurité et d'hygiène alimentaires, par exemple en évitant de consommer des produits animaux crus ou insuffisamment cuits, y compris le lait, les œufs et la viande, ou des aliments qui peuvent être contaminés par des sécrétions ou des excréments animales (comme l'urine) ou des produits contaminés, à moins qu'ils n'aient été correctement cuits, lavés ou pelés ;
8. Si vous ne vous sentez pas bien pendant le voyage, en particulier si vous avez de la fièvre ou de la toux, portez un masque chirurgical, informez le personnel de l'hôtel ou l'accompagnateur et demandez immédiatement un avis médical
9. Après votre retour dans votre pays, consultez rapidement un professionnel de santé si vous avez de la fièvre ou d'autres symptômes, informez-le de tout antécédent de voyage récent et de toute exposition à des animaux, et portez un masque chirurgical pour éviter la propagation de la maladie.

Il est utile de rappeler que la transmission de personne à personne de la COVID-19 se fait principalement par les gouttelettes respiratoires produites lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue, comme c'est le cas avec le virus de la grippe et d'autres agents pathogènes respiratoires. Cela peut donc se produire lors d'un voyage. Il convient également de rappeler l'autodiscipline nécessaire pour éviter tout contact avec la peau et à s'abstenir de se toucher le visage.

Ainsi, si une personne a de la fièvre et tousse, il faut lui conseiller d'éviter de voyager.

Plusieurs pays prennent des mesures pour restreindre les voyages ou contrôler les passagers dans les aéroports et les ports dans le but de détecter rapidement les voyageurs symptomatiques pour une évaluation et un traitement ultérieurs, et ainsi empêcher l'exportation de la maladie tout en minimisant l'interférence avec le trafic international.

Le dépistage comprend : la recherche de signes et de symptômes (fièvre supérieure à 38°C, toux) ; l'interrogatoire des passagers présentant des symptômes d'infection respiratoire et venant des zones touchées ; l'orientation des voyageurs présentant des symptômes vers un examen médical plus approfondi suivi d'un test de dépistage du CoV-2 du SRAS ; et le maintien des cas confirmés en isolement et sous traitement. (Organisation mondiale de la santé, 2020)

Bibliographie

- Associação Nacional das Farmácias de Portugal. (2020). *Pharmacies communautaires portugaises : Bonnes pratiques de prévention et de sécurité pour COVID-19*. Lisbonne : ANF.
- Centres de contrôle et de prévention des maladies. (06 de mars de 2020). *Recommandations pour le nettoyage et la désinfection de l'environnement. Recommandations provisoires pour les ménages américains atteints d'une maladie à coronavirus suspecte/confirmée 2019*. Fonte : Centres pour le contrôle et la prévention des maladies : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/home/cleaning-disinfection.html>
- Centres de contrôle et de prévention des maladies. (7 de mars de 2020). *Directives cliniques provisoires pour la prise en charge des patients atteints d'une maladie à coronavirus confirmée (COVID-19)*. Fonte : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/clinical-guidance-management-patients.html>
- Centres de contrôle et de prévention des maladies. (31 de janvier de 2020). *Orientations provisoires pour les professionnels de la santé*. Acesso em 1 de February de 2020, disponível em CDC - 2019 Novel Coronavirus : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-nCoV/hcp/clinical-criteria.html#foot1>
- Centres de contrôle et de prévention des maladies. (10 de mars de 2020). *Recommandations provisoires sur la prévention et le contrôle des infections pour les patients atteints d'une maladie à coronavirus suspectée ou confirmée 2019 (COVID-19) dans les établissements de santé*. Fonte : https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/infection-control/control-recommendations.html?CDC_AA_refVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Fcoronavirus%2F2019-ncov%2Fhcp%2Finfection-control.html
- Centres de contrôle et de prévention des maladies. (2020). *Trois facteurs clés requis pour qu'un appareil respiratoire soit efficace*. Fonte : <https://www.cdc.gov/niosh/npptl/pdfs/KeyFactorsRequiredResp01042018-508.pdf>
- Centre pour la protection de la santé de Hong Kong. (2020). *Foire aux questions sur la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)*. Fonte : <https://www.chp.gov.hk/en/features/102624.html>
- Centre d'information sur les médicaments - CEDIME Portugal. (2020). *Plan d'urgence COVID-19 - Pharmacie*. Lisbonne : CEDIME.
- Association pharmaceutique chinoise. (2020). *Infection à coronavirus SRAS-CoV-2 : Consensus d'experts sur les stratégies d'orientation et de prévention pour les pharmaciens hospitaliers et le personnel de pharmacie (2e édition)*. Pékin : Association pharmaceutique chinoise.
- Cinat J Rabenau HF, M. B. (2005). Stabilité et inactivation du coronavirus du SRAS [J]. *Med Microbiol Immunol*, 194((1-2)), 1-6. Fonte : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/15118911>
- Federfarma. (12 de mars de 2020). *Coronavirus d'urgence et livraison de médicaments à domicile, initiative de la Croix-Rouge italienne en collaboration avec Federfarma*. Source : Federfarma.it : <https://www.federfarma.it/Edicola/Filodiretto/VediNotizia.aspx?id=20996>
- Ghebreyesus, T. A. (16 de mars de 2020). *Discours d'ouverture du Directeur général de l'OMS lors du point de presse sur COVID-19 - 16 mars 2020*. Fonte : Organisation mondiale de la santé : <https://www.who.int/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---16-march-2020>
- INFARMED - Autorité nationale pour les médicaments et les produits de santé. (2020). *Directives techniques pour les pharmacies dans le cadre de la pandémie OVID-19*. Lisbonne : INFARMED.
- Kampf G, T. D. (2020). Persistence des coronavirus sur des surfaces inanimées et leur inactivation par des agents biocides. *J Hosp Infect*. doi:<https://doi.org/10.1016/j.jhin.2020.01.022>
- Neeltje van Doremalen, D. H.-S. (17 mars 2020). Aérosol et stabilité de surface du SARS-CoV-2 par rapport au SARS-CoV-1. *New England Journal of Medicine*. Fonte : <https://www.nejm.org/doi/10.1056/NEJMc2004973>

Ruiyun Li, S. P. (16 mars 2020). Une infection substantielle non documentée facilite la diffusion rapide de nouveaux coronavirus (SRAS-CoV2). *Science*. doi:10.1126/science.abb3221

Shuo Feng, C. S. (20 mars 2020). Utilisation rationnelle des masques faciaux dans la pandémie COVID-19. *The Lancet*. Fonte : <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S2213-2600%2820%2930134-X>

Département américain du travail - Administration de la sécurité et de la santé au travail. (2020). *Guidance on Preparing Workplaces for COVID-19*. Fonte : <https://www.osha.gov/Publications/OSHA3990.pdf>

Organisation mondiale de la santé. (2009). *Ventilation naturelle pour la lutte contre les infections dans les établissements de santé*. Fonte : https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK143284/pdf/Bookshelf_NBK143284.pdf

Organisation mondiale de la santé. (avril 2010). *Guide de la production locale : Formulations recommandées par l'OMS pour la fabrication de handrub*. Fonte : https://www.who.int/gpsc/5may/Guide_to_Local_Production.pdf

Organisation mondiale de la santé. (2014). *Prévention des infections et lutte contre les infections respiratoires aiguës à tendance épidémique et pandémique dans le domaine des soins de santé. Directives de l'OMS*. Fonte : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/112656/9789241507134_eng.pdf?sequence=1

Organisation mondiale de la santé. (28 de janvier de 2020). *Conseils sur l'utilisation des masques dans la communauté, lors des soins à domicile et dans les établissements de soins de santé dans le contexte de l'épidémie du nouveau coronavirus (2019-nCoV)*. Fonte : [https://www.who.int/publications-detail/advice-on-the-use-of-masks-the-community-during-home-care-and-in-health-care-settings-in-the-context-of-the-novel-coronavirus-\(2019-ncov\)-épidémie](https://www.who.int/publications-detail/advice-on-the-use-of-masks-the-community-during-home-care-and-in-health-care-settings-in-the-context-of-the-novel-coronavirus-(2019-ncov)-épidémie)

Organisation mondiale de la santé. (2020). *Conseils au public sur les maladies à coronavirus (COVID-19) : Quand et comment utiliser des masques*. Fonte : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/when-and-how-to-use-masks>

Organisation mondiale de la santé. (20 de janvier de 2020). *Soins à domicile pour les patients soupçonnés d'être infectés par un nouveau coronavirus (nCoV) et présentant des symptômes bénins, et gestion des contacts*. Fonte : [https://www.who.int/publications-detail/home-care-for-patients-with-suspected-novel-coronavirus-\(ncov\)-infection-présentant-des-symptômes-légers-et-gestion-des-contacts](https://www.who.int/publications-detail/home-care-for-patients-with-suspected-novel-coronavirus-(ncov)-infection-présentant-des-symptômes-légers-et-gestion-des-contacts)

Organisation mondiale de la santé. (24 de janvier 2020). *Mise à jour des conseils de l'OMS pour le trafic international en relation avec l'apparition du nouveau coronavirus 2019-nCoV*. Fonte : https://www.who.int/ith/2019-nCoV_advice_for_international_traffic/en/

Organisation mondiale de la santé. (25 de janvier de 2020). *Prévention et contrôle des infections pendant les soins de santé lorsqu'une infection par un nouveau coronavirus (nCoV) est suspectée : orientations provisoires*. Fonte : [https://www.who.int/publications-detail/infection-prevention-and-control-during-health-care-when-novel-coronavirus-\(ncov\)-infection-is-suspected-20200125](https://www.who.int/publications-detail/infection-prevention-and-control-during-health-care-when-novel-coronavirus-(ncov)-infection-is-suspected-20200125)

ANNEXE 1 : Liste des principaux médicaments pour le traitement de COVID-19

Cette liste a été établie par l'Association pharmaceutique chinoise, à l'exception du paracétamol, qui a été ajouté par la FIP. Pour la justification et les références à l'appui de chaque option thérapeutique, consultez le document original (en anglais), disponible sur la page web dédiée de la FIP. (Association pharmaceutique chinoise, 2020) Note : Cette liste n'est donnée qu'à titre indicatif, les établissements médicaux peuvent procéder à des ajustements en fonction de leurs conditions spécifiques.

Type de traitement	Nom du médicament	Forme de dosage et spécifications
Traitement antiviral	Interféron humain recombinant	Injection d'interféron humain recombinant α -2a : 3 millions d'UI, 5 millions d'UI ; Injection d'interféron humain recombinant α -2b ; Interféron humain recombinant α -2b injection (P.putida) : 3 millions d'UI, 5 millions d'UI
	Lopinavir/ritonavir	Gélule : lopinavir 200mg, ritonavir 50mg
	Ribavirin	Injection : 1ml : 0,1g
Agents antimicrobiens	Selon la liste existante de médicaments de l'institution médicale	
Traitement antipyrétique et analgésique	Ibuprofène	Comprimés, granulés : 0,1g, 0,2g ; Gélule : 0,2g ; Libération lente (comprimé, gélule) : 0,3 g ; Suspension : 60ml:1,2g, 100ml:2g
	Paracétamol / acétaminophène	Jusqu'à 4 g par jour
	Selon la liste existante de médicaments de votre institution médicale	
Corticostéroïdes (<i>si strictement nécessaire, selon l'évaluation médicale de chaque patient, le plus souvent en milieu hospitalier</i>)	Méthylprednisolone	Comprimé : 4 mg ; (Succinate de sodium) poudre stérile pour injection : 40mg, 500mg
Préparations microécologiques intestinales	Selon la liste existante de médicaments de votre institution médicale	
Autres traitements gastro-intestinaux	Selon la liste existante de médicaments de votre institution médicale	
Traitement antitussif	Selon la liste existante de médicaments de votre institution médicale	
Traitement expectorant	Selon la liste existante de médicaments de votre institution médicale	
Traitement anti-asthmatique	Selon la liste existante de médicaments de votre institution médicale	
Médicaments chinois brevetés	Huoxiangzhengqi	Gélule molle : 0,45 g ; Goutte-à-goutte : 2,6 g/sac ; Pilules concentrées : 8 pilules gouttes équivalent à 3g de plantes ; Teinture : 10ml ; Solution orale : 10ml
	Jinhua Qinggan	Granulés : 5 g (équivalent à 17,3 g de tranches d'herbes)
	LianhuaQingwen	Gélule : 0,35 g ; Granulés : 6 g/sachet
	ShufengJiedu	Gélule : 0,52g
	Fangfengtongsheng	Pilules concentrées : 8 pilules équivalent à 6g de tranches de plantes ; Pilule aqueuse : 6 g/ sachet ; Granulés : 3 g/sachet
	Xiyanping	Injection : 2ml:50mg, 5ml:125mg
	Xuebijing	Injection : 10ml
	Shenfu	Injection : 10ml
	Shengmai	Injection : 10ml, 20ml

ANNEXE 2 : Liste des principales installations, équipements et équipements de protection individuelle des infections par COVID-19

Cette liste a été compilée par l'Association pharmaceutique chinoise. Elle s'applique en particulier aux pharmacies hospitalières. Pour plus de détails, consultez le document original (en anglais), disponible sur la page web dédiée de la FIP. (Association pharmaceutique chinoise, 2020)

Classification		Nom
Installations	Essentiel	Fenêtre de distribution isolée
	Facultatif	Cabinet de sécurité biologique
Équipement	Essentiel	Lampe UVC
		Stérilisateur d'air
		Équipement de mesure de la température corporelle
		Stérilisateur à vapeur haute pression
	Facultatif	Guichet de transfert
Équipement de protection individuelle	Essentiel	Équipements de distribution intelligents
		Masque de protection médicale
		Plaquette de travail à usage unique
		Gants jetables
	Facultatif	Combinaison
		Masque médical et chirurgical
		Masque de protection médicale (masque FFP2, N95 ou masque équivalent)
		Écrans faciaux
		Respirateur à alimentation électrique avec boîte ou réservoir de filtrage des poussières en option
		Lunettes de protection
		Gants en caoutchouc épais à manchettes longues
		Chaussures de travail
		Bottes en caoutchouc
		Couvre-bottes imperméable
		Couvre-chaussures jetable
		Blouse médicale
		Tablier imperméable
Robe d'isolation imperméable		

ANNEXE 3 : Guide de l'OMS pour la production locale de solutions hydro-alcooliques

Source : [Guide de la production locale de l'OMS : Formules recommandées par l'OMS pour les solutions hydro-alcooliques](#)

(World Health Organization, 2010)

Matériaux nécessaires (production en petit volume)

RÉACTIFS POUR FORMULE 1 :	RÉACTIFS POUR FORMULE 2 :
<ul style="list-style-type: none"> - Éthanol 96% - Peroxyde d'hydrogène 3% - Glycérol 98% - Eau distillée stérile ou de l'eau froide bouillie 	<ul style="list-style-type: none"> - Alcool isopropylique 99,8% - Peroxyde d'hydrogène 3% - Glycérol 98% - Eau distillée stérile ou de l'eau froide bouillie

- des bouteilles de 10 litres en verre ou en plastique à bouchon fileté (1), ou

- des réservoirs en plastique de 50 litres (de préférence en polypropylène ou en polyéthylène haute densité, translucides de manière à voir le niveau du liquide) (2), ou

- Cuves en acier inoxydable d'une capacité de 80-100 litres (pour mélanger sans débordement) (3, 4)

- Palettes de mélange en bois, en plastique ou en métal (5)

- Cylindres et pichets doseurs (6, 7)

- Entonnoir en plastique ou en métal

- Bouteilles en plastique de 100 ml avec bouchons étanches (8)

- Bouteilles en verre ou en plastique de 500 ml avec bouchon à vis (8)

- Un alcoomètre : l'échelle de température se trouve en bas et la concentration d'éthanol (pourcentage v/v) en haut (9, 10, 11)

NOTE

- Glycérol : utilisé comme humectant, mais d'autres émoullissants peuvent être utilisés pour les soins de la peau, à condition qu'ils soient bon marché, largement disponibles et miscibles dans l'eau et l'alcool et qu'ils n'ajoutent pas à la toxicité ou ne favorisent pas les allergies.

- Peroxyde d'hydrogène : utilisé pour inactiver les spores bactériennes contaminantes dans la solution et n'est pas une substance active pour l'antisepsie des mains.

- Tout autre additif aux deux formulations doit être clairement étiqueté et être non toxique en cas d'ingestion accidentelle.

- Un colorant peut être ajouté pour permettre de se différencier des autres fluides, mais il ne doit pas accroître la toxicité, favoriser les allergies ou interférer avec les propriétés antimicrobiennes. L'ajout de parfums ou de colorants n'est pas recommandé en raison du risque de réactions allergiques.



MÉTHODE : PRÉPARATIONS DE 10 LITRES

Des bouteilles de dix litres en verre ou en plastique avec des bouchons à vis conviennent.

Quantités de produits recommandées :

FORMULE 1	FORMULE 2
- Éthanol à 96% : 8333 ml - Peroxyde d'hydrogène 3% : 417 ml - Glycérol 98% : 145 ml	- Alcool isopropylique 99,8% : 7515 ml - Peroxyde d'hydrogène 3% : 417 ml - Glycérol 98% : 145 ml

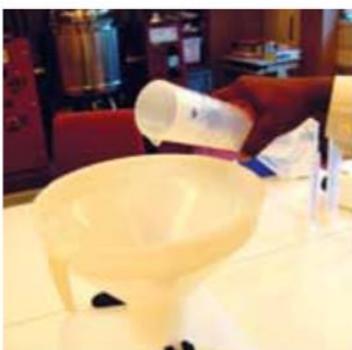
Préparation étape par étape :



1. L'alcool pour la formule à utiliser est versé dans la grande bouteille ou le réservoir jusqu'à la marque graduée.



4. La bouteille/réservoir est ensuite remplie jusqu'à la marque des 10 litres avec de l'eau distillée stérile ou de l'eau bouillie froide.



2. Le peroxyde d'hydrogène est ajouté à l'aide d'un cylindre de mesure.



6. La solution est mélangée en l'agitant doucement le cas échéant ou en utilisant une pagaie.



3. Le glycérol est ajouté à l'aide d'une éprouvette graduée. Le glycérol étant très visqueux et adhérent à la paroi de l'éprouvette, il doit être rincé avec de l'eau distillée stérile ou de l'eau bouillie froide, puis vidé dans la bouteille/réservoir.



7. Divisez immédiatement la solution dans ses derniers récipients (par exemple, des bouteilles en plastique de 500 ou 100 ml) et placez les bouteilles en quarantaine pendant 72 heures avant de les utiliser. Cela laisse le temps de détruire les spores présentes dans l'alcool ou dans les bouteilles neuves/réutilisées.

Produits finaux

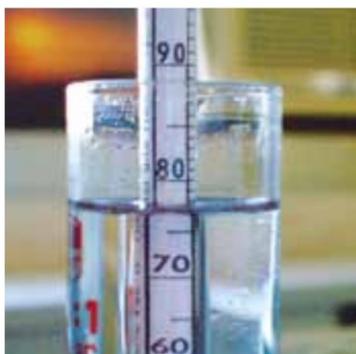
FORMULE 1	FORMULE 2
Concentrations finales : - Éthanol 80 % (v/v), - Glycérol 1,45% (v/v), - Peroxyde d'hydrogène 0,125% (v/v)	Concentrations finales : - Alcool isopropylique 75% (v/v) - Glycérol 1,45% (v/v), - Peroxyde d'hydrogène 0,125% (v/v)

Contrôle de la qualité

1. Une analyse de pré-production doit être effectuée chaque fois qu'un certificat d'analyse n'est pas disponible pour garantir le titrage de l'alcool (c'est-à-dire la production locale). Vérifier la concentration d'alcool avec l'alcoomètre et faire les ajustements de volume nécessaires dans la formulation de la préparation pour obtenir la concentration finale recommandée.



2. L'analyse post-production est obligatoire si l'on utilise de l'éthanol ou une solution d'isopropanol. Utilisez un alcoomètre pour contrôler la concentration d'alcool de la solution d'utilisation finale. Les limites acceptées doivent être fixées à $\pm 5\%$ de la concentration cible (75%-85% pour l'éthanol).



3. L'alcoomètre présenté dans cette brochure d'information est destiné à être utilisé avec de l'éthanol ; s'il est utilisé pour contrôler une solution d'isopropanol, une solution à 75% indiquera 77% ($\pm 1\%$) sur l'échelle à 25°C.

Informations générales

L'étiquetage doit être conforme aux lignes directrices nationales et doit comprendre les éléments suivants

- Nom de l'institution
- Formulation recommandée par l'OMS
- Pour usage externe uniquement
- Éviter le contact avec les yeux
- Conserver hors de portée des enfants
- Date de production et numéro de lot
- Utiliser : Appliquer une noisette de solution à base d'alcool et couvrir toutes les surfaces des mains. Frictionnez les mains jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Composition : éthanol ou isopropanol, glycérol et peroxyde d'hydrogène
- Inflammable : à conserver à l'écart des flammes et de la chaleur

Installations de production et de stockage :

- Les installations de production et de stockage devraient idéalement être des locaux climatisés ou réfrigérés. Aucune flamme nue ou fumée ne devrait être autorisée dans ces zones.
- Les préparations pour les mains recommandées par l'OMS ne doivent pas être produites en quantités supérieures à 50 litres localement ou dans des pharmacies centrales dépourvues de climatisation et de ventilation spécialisées.
- L'éthanol non dilué étant très inflammable et pouvant s'enflammer à des températures aussi basses que 10°C, les installations de production devraient le diluer directement à la concentration susmentionnée. Les points d'éclair de l'éthanol à 80% (v/v) et de l'alcool isopropylique à 75% (v/v) sont respectivement de 17,5°C et 19°C.
- Les directives nationales de sécurité et les exigences légales locales doivent être respectées pour le stockage des ingrédients et du produit final.

ANNEXE 4 : Viabilité du SRAS-CoV-2 sur les aérosols et différentes surfaces, et liste des désinfectants pour les objets couramment contaminés

Type de surface / aérosol	Viabilité	Demi-vie
Aérosols	Jusqu'à 3 heures	1,1 à 1,2 heures
Acier inoxydable	Jusqu'à 48-72 heures	5,6 heures
Carton/papier	Jusqu'à 24 heures	3,46 heures
Plastique	Jusqu'à 72 heures	6,8 heures
Cuivre	Jusqu'à 4 heures	0,7 heures

Source : (Neeltje van Doremalen, 2020)

La liste suivante a été établie par l'Association pharmaceutique chinoise. Pour plus de détails, consultez le document original (en anglais), disponible sur la page web dédiée de la FIP. (Association pharmaceutique chinoise, 2020)

Objet à désinfecter	Type de désinfectant	Consommables
Surface de l'objet environnemental	Désinfectant contenant du chlore (1000mg/L), dioxyde de chlore (500mg/L), alcool à 75%	Matériau absorbant à usage unique
Les mains	Désinfectant pour les mains à séchage rapide contenant de l'alcool, désinfectant contenant du chlore, peroxyde d'hydrogène,	
Peau	Désinfectant à base d'iode à 0,5%, peroxyde d'hydrogène	
Mucosa	Désinfectant à base d'iode à 0,05%.	
L'air intérieur	Acide peracétique, dioxyde de chlore, peroxyde d'hydrogène	
Polluant	Désinfectant contenant du chlore (5000-20000mg/L), poudre désinfectante ou poudre de blanchiment contenant de l'absorption d'eau	
Textiles tels que vêtements, literie	Désinfectant contenant du chlore (500mg/L, oxyde d'éthylène	
Prescriptions	Oxyde d'éthylène	

Validité

Ce document a été initialement préparé sur la base de preuves communément admises à la date du 5 février 2020. Il a été mis à jour en ce qui concerne la nomenclature du virus et de la maladie le 12 février 2020, et mis à jour à nouveau le 26 mars 2020 en fonction des nouveaux éléments disponibles.

Mentions légales

Ce document est basé sur les preuves disponibles et les recommandations d'organisations réputées telles que l'Organisation Mondiale de la Santé, les Centres européens de contrôle et de prévention des maladies des États Unis et d'Europe, et d'autres sources des États-Unis et les Centres européens de contrôle et de prévention des maladies, et d'autres, telles que citées au moment tout au long de cette publication. Les connaissances disponibles sur COVID-19 évoluent rapidement et ces recommandations peuvent changer en conséquence. Bien que la FIP s'efforce de maintenir ces recommandations à jour, nous recommandons de consulter les sites web de ces organisations et de tout nouveau développement pour être au fait des dernières mises à jour toute nouvelle preuve disponible pour connaître les dernières mises à jour.

Remerciements

Le FIP remercie le groupe de travail international qui a produit ce document :

Président : **Jane Dawson**, FPS - FIP Section de pharmacie militaire et d'urgence, Nouvelle-Zélande

Marwan Akel, Université internationale du Liban, Liban

Julien Fonsart, président de la section de biologie clinique de la FIP, France

Scarlett Pong, Société pharmaceutique de Hong Kong

Eduardo Savio, Association uruguayenne de chimie et de pharmacie, Uruguay

Lars-Åke Söderlund, président de la section pharmacie d'officine de la FIP, Suède

Gonçalo Sousa Pinto, responsable à la FIP du développement et de la transformation des pratiques

Jacqueline Surugue, vice-présidente de la FIP, pharmacien des Hôpitaux, France

Zhao Rongsheng, troisième hôpital de l'université de Pékin, département de pharmacie ; vice-président du comité de pharmacie hospitalière de l'Association pharmaceutique chinoise ; vice-président du comité de pharmacie basée sur les preuves de l'Association pharmaceutique chinoise, Chine



Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP)

Andries Bickerweg 5

2517 JP La Haye

Les Pays-Bas

Tél : +31-70-3021970

Fax : +31-70-3021999

Courriel : fip@fip.org

www.fip.org/coronavirus

Mis à jour le 26 mars 2020

Ce document est une traduction française du document original en anglais. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra. Les droits d'auteur appartiennent à la FIP. Traduction vérifiée par Clement Haeck.